

### **Délibération n°2026/09**

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L. 715-2 et suivant ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 18 décembre 2025.

**Objet : Extension de la tarification des formations modulaires personnalisées (formation continue) aux salariés et demandeurs d'emploi dans le cadre de financement personnel**

Le Conseil d'Administration adopte l'extension de la tarification des formations modulaires personnalisées aux salariés et aux demandeurs d'emploi avec la fixation d'un tarif journalier compris entre 150 € et 3 000 €.

#### **Résultat du vote :**

Nombre de membres : 23  
Présents : 17  
Pouvoirs : 4

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention : 3



Troyes, le 10 juillet 2026

Hervé GRANDJEAN  
Président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 10/07/2026

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le : 10/07/2026